

année, d'après la nouvelle loi Armstrong; ces commissions sont payables aussi longtemps que la police est renouvelée. En outre, les primes de polices d'assurance contre les accidents, la maladie et polices semblables, sont toujours importantes. Certaines primes atteignent des chiffres très forts.

Il faut aussi considérer le fait que dans les assurances contre les mauvaises créances, l'agent obtient des commissions sur l'excédant des sommes dues après l'expiration de la police. Cette dernière commission, l'agent n'a aucun travail à faire pour l'obtenir.

La plupart des détenteurs de police sur la vie sont des "prospects" pour la plupart des lignes d'assurance contre les casualités, outre l'assurance contre les accidents. Prenons, par exemple, l'assurance contre les voleurs; il y a peu de personnes en vérité que l'on ne puisse pas assurer contre le vol. Le besoin de cette assurance est apparent, de même que celui de l'assurance contre les accidents, ce dont on peut se rendre compte en parcourant un journal quotidien. En réalité, un journal quotidien est un très bon document pouvant servir à la sollicitation dans ces deux lignes. Nos polices d'assurance contre les accidents contiennent une clause à l'effet que la somme principale et les bénéfices pour perte de membre ou de la vue augmentent de 10 p. c. chaque année, sans qu'il en coûte rien de plus pour le détenteur de police. Cette particularité est connue sous le nom de clause d'accumulation. Elle rend les polices plus faciles à renouveler et c'est une bonne garde contre les agents qui cherchent à enlever des clients à leurs confrères. Un détenteur de police et à s'assurer dans une autre compagnie quand, en agissant ainsi, il doit perdre tout l'argent qui s'est accumulé entre les mains de la compagnie et accepter des bénéfices plus petits dans une autre. Par exemple, une police de \$5,000 dans une compagnie vaut, au bout de deux ans, \$6,000. Le détenteur d'une telle police ne l'abandonnera pas très probable-

ment pour prendre une police de \$5,000 dans une autre compagnie.

La dernière chose sur laquelle je désire attirer votre attention est la suivante: un agent d'assurance-vie qui représente également la compagnie dont je fais partie n'a pas besoin de chercher une autre compagnie d'assurance contre les casualités. Quelques agents ont l'habitude de représenter une compagnie d'assurance contre le bris des glaces, un autre, l'assurance contre les accidents et un autre l'assurance contre les mauvaises dettes, ainsi de suite. La Maryland Casualty Co. s'occupe de tous les genres d'assurances contre les casualités, faits par les autres compagnies et de quelques autres dont ces compagnies ne s'occupent pas. Cela diminue beaucoup le travail de bureau, car l'agent n'a qu'à tenir une seule série de livres; les frais de poste sont aussi bien diminués, car toutes les lettres sont adressées à la même compagnie sous la même enveloppe et il y a aussi un grand nombre d'autres ennuis prenant un temps précieux qui peuvent être évités en représentant une grande compagnie à lignes multiples.

Je voudrais qu'il fût possible de présenter cet argument à tout agent d'assurance-vie du pays désirant augmenter son revenu. Comme il ne nous est pas possible de le faire directement, je crois que la meilleure chose à faire est de vous écrire à ce sujet, confiant que l'intérêt bien connu que vous témoignez aux agents d'assurance-vie vous fera prendre les moyens pour que ceux qui sont désireux de représenter une compagnie d'assurance contre les casualités sachent où s'adresser pour une telle représentation.

LES ACCIDENTS AU CANADA PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1907

Un rapport fait au Département du travail mentionne 290 accidents à des ouvriers industriels, au Canada, pendant le mois d'avril 1907. Sur ce nombre 82 accidents eurent un résultat fatal et 208 donnèrent lieu à des blessures graves. En

outre 4 accidents fatals se produisirent avant le commencement du mois. Le nombre des accidents fatals, en avril 1907 a été trois fois plus grand que dans le mois précédent et 16 fois plus grand qu'en avril 1906.

Le tableau suivant indique les accidents du mois par industries et groupes de commerces:

Commerce ou Industrie	Tués	Blessés	Total
Agriculture	17	23	40
Bois de charpente.	8	15	23
Mines.....	15	26	41
Construction	12	12	24
Métallurgie.....	1	41	42
Travail sur bois	8	8
Imprimerie.....	..	1	1
Vêtements	1	1
Industries textiles.....	..	4	4
Préparation des aliments et du tabac.....	1	7	8
Chemin de fer.....	24	17	41
Navigation.....	5	4	9
Transports généraux....	4	16	20
Employés civils.....	..	3	3
Divers.....	5	19	24
Manouvriers.....	2	11	13
	82	208	290

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS AU CANADA EN 1906

Le tableau suivant donne une récapitulation des affaires faites l'année dernière par les compagnies d'assurance contre les accidents, au Canada:

	Primes.	Réclamations payées.
Garantie	\$ 194,371	\$ 33,399
Accidents	1,168,897	448,229
Responsabilités	669,812	408,301
Vols	39,927	9,543
Chaudières à vapeur....	76,514	2,350
Propriété personnelle ..	3,209	1,059
Voyages à l'intérieur....	72,204	6,525
Maladies.....	..	313,990
Verres de glaces.....	120,536	50,574
Contrats	27,240	Aucune

Le mérite est une grande chose; mais de deux magasins de mérite égal, celui qui fait la meilleure publicité fera le plus d'affaires. [Washington Star].

La Compagnie d'Assurance "CROWN LIFE"

Emet toutes sortes de polices incontestables à partir de la date de leur émission. Des prêts peuvent être obtenus après la deuxième année. Aucune restriction quant aux voyages, à l'occupation ou à la résidence. C'est maintenant le moment de vous assurer. Un délai peut signifier une perte irrémédiable du capital investi.

Directeurs pour la Province de Québec: { Lt. Col. F. C. HENSHAW, RODOLPHE FORGET, M.P.
Hon. H. B. RAINVILLE. H. MARKLAND MOLSON.

STANLEY HENDERSON, Gérant Général pour la Province de Québec.

Celui qui remet toujours au lendemain laisse toujours passer l'occasion.

Bureaux:
Chambres de la Banque Sovereign, rue St-Jacques,
MONTREAL.